

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 9 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 9 juin 2025 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Conseiller(s) absent(s): François Lalonde, Annie Robichaud
Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Marie-Catherine Hamel, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-06-520 Le maire Jean-Yves Poirier procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 9 juin 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2025 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025

3.3 Dépôt - Procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et du 12 mai 2025

3.4 Dépôt de la correspondance

3.5 AMENDEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE ET
AUTORISATION DE PAIEMENT - PARCELLES DE TERRAIN
CHEMIN DE L'ÉGLISE

3.6 Octroi de mandat et autorisation de paiement - DUNTON
RAINVILLE, AVOCATS - AVIS JURIDIQUE ET
ACCOMPAGNEMENT CONCERNANT UN APPEL D'INTÉRÊT

3.7 Octroi de contrat et autorisation de paiement - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - CONSULTATION POUR LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

3.8 Ratification - Ordre de changement et autorisation de paiement - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - AVIS JURIDIQUE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AJUSTEMENT D'UN CONTRAT DE VENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET DÉVELOPPEMENT MB3 INC.

4. RESSOURCES HUMAINES

5. FINANCES

5.1 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - mai 2025

5.2 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - mai 2025

5.3 AUTORISATION - DÉPENSES CONSEILLER 2 - CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2025

5.4 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Raymond Chabot Grant Thornton - Rédaction et soumissions au ministère du rapport financier de l'année financière 2024

5.5 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Raymond Chabot Grant Thornton - Aide spécifique dans la gestion d'écritures comptables plus complexes

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7. SERVICES URBAINS

7.1 Modification - Octroi de contrat et autorisation de paiement - BÂTISSO EXPERTS-CONSEILS EN BÂTIMENT - EXPERTISE ET DEVIS RELATIF AU DÉSAMIANTEMENT DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX

7.2 ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DES PONDÉRATIONS DES SOUMISSIONS CONFORMES - PROJET DE CASERNE D'INCENDIE

7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR - Réparation d'une pompe de surpression

7.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR - travaux aux stations de pompage 1 et 2

7.5 Ratification - Octroi de contrat et autorisation de paiement - GESPRO Groupe-conseil Inc. - surveillance lors des travaux de prolongement du trottoir sur le chemin de l'Église

7.6 Ratification - Octroi de contrat et autorisation de paiement - Artelia - Contrôle qualitatif des travaux

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2025-01 – 59-63, rue Curé-Cholet, lot 4 520 651 du cadastre du

Québec

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Autorisation d'achat et de paiement - Sports-Inter Plus - Achat de gradins
- 9.2 Demande d'aide financière - V.I.V.R.E. & Grandir Autrement - Bal Solidaire
- 9.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Tremblay Ménard Lettrage et Enseignes - Fabrication et installation des enseignes d'entrée de ville

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Avis de motion - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS
- 10.2 Adoption - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 204-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS
- 10.3 Adoption - Règlement numéro 178-2021-01 modifiant le règlement relatif au stationnement 178-2021-RMH 330
- 10.4 Adoption - Règlement d'emprunt 208-2025 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 078 800\$ pour l'implantation d'une école, l'achat de terrain, les travaux d'infrastructures et de voirie pour le prolongement de la rue des loisirs
- 10.5 Adoption - Règlement numéro 209-2025 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.
3.1

GREFFE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

2025-06-521

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2025

2025-06-522

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024 ET DU 12 MAI 2025

Le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt du procès-verbal de correction pour les résolutions 2024-09-243 et 2025-05-496 adoptées lors des séances du 9 septembre 2024 et du 12 mai 2025 ainsi que des copies des documents modifiés, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

3.4

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
13 mai 2025	Développement Vaudreuil-Soulanges	INVITATION : 4 à 7 estival de l'industrie touristique	Développement Vaudreuil-Soulanges
15 mai 2025	Équipe VIVRE et Grandir Autrement	Invitation à soutenir la 5 ^e édition du Bal Solidaire – 6 novembre 2025	Mélissa Bouchard , coordonnatrice aux communications
15 mai 2025	Ministère de la Sécurité publique du Québec	Avis	Nadine Coulombe Technicienne en administration Direction de l'aide financière aux municipalités et des réclamations au fédéral

26 mai 2025	Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Invitation - 3ème édition du Dîner des membres - Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Olivier Doyle Directeur général Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
26 mai 2025	Directrice générale par intérim Municipalité de Rémigny	RE: Info Express - Appel à l'action - Résolution en appui à la Ville de Blainville dans le dossier Stablex	Stéphanie Talbot, D.m.a. Directrice générale par intérim Municipalité de Rémigny
28 mai 2025	Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec	Demande de disponibilité pour une rencontre avec le MTMD concernant l'étude des solutions pour l'optimisation du corridor de l'autoroute 20	Charles-Antoine Bazinet-Piette – Agent de liaison Direction des relations avec le milieu Direction générale de la coordination et des relations avec le milieu Direction générale principale de la région métropolitaine de Montréal Ministère des Transports et de la Mobilité durable
30 mai 2025	Jeunesse 360 – Vaudreuil-Soulanges	Invitation Crémaillère et AGA de Jeunesse 360	Samantha Bruyère Directrice Générale 579-490-1560
29 mai 2025	Transports Québec, aide voirie locale	MTMD - GDM-20250110-016 - PAVL – Volet Entretien - Saint-Polycarpe - UGD89928	L'équipe de la voirie locale Direction des aides aux municipalités Direction générale des aides financières
30 mai 2025	MRC Vaudreuil-Soulanges	Révision budgétaire 2025 – Poste budgétaire « Obstruction cours d'eau »	Réjean Guay Directeur de la sécurité incendie, sécurité civile, environnement et infrastructures

AMENDEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PARCELLES DE TERRAIN CHEMIN DE L'ÉGLISE

2025-06-523

CONSIDÉRANT la résolution 2024-10-256 pour l'autorisation de signature pour l'achat de terrains sur le chemin de l'église;

CONSIDÉRANT QUE les offres d'achat ont bien été signées par toutes les parties;

CONSIDÉRANT QU’au jour où la résolution 2024-10-256 a été adoptée, les montants des ententes préliminaires entre les propriétaires des terrains et la Municipalité de Saint-Polycarpe étaient approximatifs et pouvaient varier suite au passage de l’arpenteur;

CONSIDÉRANT QUE l’arpenteur a terminé son travail de remplacement cadastral et que les superficies finales et les montants finaux se déclinent ainsi:

Propriétaires	Adresse	Lots	Surface prévue en m²	Surface finale en m²	Prix final
Ferme brabant et fils inc.	511 chemin Élie-Auclair	3 766 093	86	191.8	1 403.98\$
Ferme Richard et Robert Sauvé inc.	511 chemin Élie-Auclair	3 765 392	982	967.8	7 084.30\$ +750\$
		3 765 265	728	759.5	5 559.54\$ +750\$
Luc Gervais et Marie-Pier Brunet	511 chemin Élie-Auclair	3 765 263	5	10.1	500.00\$
Ferme Rejean Poirier Inc.	887 chemin Élie-Auclair	3 765 424	175	371.5	2 719.38\$
Ferme Réjean Poirier inc. et Ferme Gilles Poirier inc.	887 chemin Élie-Auclair	3 765 422	2	10.3	75.40\$
Gestion Robert Sauvé inc.	1031 chemin Élie-Auclair	3 765 416	665	1027.6	7 522.03\$
Total	26 364.63\$				

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-10-256 autorisait le directeur général et greffier trésorier à payer un montant maximal de 24 644,00\$ pour l’acquisition des parcelles de terrains.

CONSIDÉRANT QUE le montant final réel s’élève à 26 364,63\$;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D’AMENDER la résolution 2024-10-256 et d’autoriser le directeur général et greffier trésorier à payer un montant maximal révisé de 26 364,63\$ pour l’acquisition des parcelles de terrains à même le poste budgétaire 23-03-204-723 et financé par le budget courant;

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier, Éric Lachapelle ainsi que le maire, Jean-Yves Poirier, à signer les documents nécessaires pour l'acquisition des terrains et à honorer les obligations qui découlent des ententes avec les six propriétaires;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - AVIS JURIDIQUE ET ACCOMPAGNEMENT CONCERNANT UN APPEL D'INTÉRÊT**

2025-06-524 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour une modification de contrat suite à un appel d'intérêt;

CONSIDÉRANT l'expertise de DUNTON RAINVILLE, AVOCATS;

CONSIDÉRANT l'offre de services de DUNTON RAINVILLE, AVOCATS;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme DUNTON RAINVILLE, AVOCATS pour un avis juridique et de l'accompagnement concernant un appel d'intérêt;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à DUNTON RAINVILLE, AVOCATS un montant maximal de 3000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - CONSULTATION POUR LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

2025-06-525 CONSIDÉRANT la résolution 2025-05-492 pour l'octroi de contrat pour la vidange des étangs 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 204-2024 visant la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés doit être ajusté en conséquence;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi de contrat à l'entreprise DUNTON RAINVILLE, AVOCATS pour consultation concernant la mise à jour du règlement numéro 204-2024 visant la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise DUNTON RAINVILLE, AVOCATS un montant maximal de 3 564.23 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération au poste budgétaire 02-414-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 3.8 **RATIFICATION - ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - AVIS JURIDIQUE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AJUSTEMENT D'UN CONTRAT DE VENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET DÉVELOPPEMENT MB3 INC.**
- 2025-06-526 **CONSIDÉRANT** la résolution 2025-01-379 pour l'octroi du contrat à DUNTON RAINVILLE, AVOCATS pour un avis juridique et pour de l'accompagnement pour l'ajustement d'un contrat de vente entre la municipalité et Développement MB3 inc.;
- CONSIDÉRANT** la résolution 2025-03-424 pour une modification du mandat;
- CONSIDÉRANT QUE** des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour terminer le mandat;
- Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU
- DE RATIFIER l'ordre de changement au mandat donné à la firme DUNTON RAINVILLE, AVOCATS qui visait l'obtention d'un avis juridique et de l'accompagnement pour l'ajustement d'un contrat de vente entre la municipalité et Développement MB3 INC.;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à DUNTON RAINVILLE, AVOCATS un montant maximal final de 1063.88\$ taxes incluses, à même le budget d'opération au poste budgétaire 02-610-00-412, le tout portant le total maximal autorisé à 9063.88\$ taxes incluses;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
5. **FINANCES**
- 5.1 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - MAI 2025**
- 2025-06-527 **CONSIDÉRANT** le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 175.67 \$ pour le mois de mai 2025 déposé à la présente séance;
- Il est proposé par le conseiller le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU
- D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de mai 2025 du directeur général et greffier-trésorier;
- D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 175.67 \$ au directeur général et greffier-trésorier.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 5.2 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - MAI 2025**
- 2025-06-528 **CONSIDÉRANT** les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-06 des transferts budgétaires du mois de mai 2025 déposées lors de la présente séance;
- Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU
- D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro

2025-06 des transferts budgétaires du mois de mai 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 781 978,14 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	347 252,40 \$
Paiements électroniques par Accès D’Affaires de Desjardins	115 939,68 \$
Salaires nets	82 735,63 \$
Paiements par dépôts directs	236 050,43 \$
TOTAL	781 978,14 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.3 **AUTORISATION - DÉPENSES CONSEILLER 2 - CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2025**

2025-06-529 CONSIDÉRANT la résolution 2025-05-475 pour l'autorisation de dépenses pour le congrès de la fédération québécoise des municipalités 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour l'un des conseillers le montant pour les dépenses autorisées doit inclure l'inscription au congrès;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ACCORDER au conseiller Jean-Pierre Ménard, un montant de 1148,60\$ (taxes incluses), en plus du montant déjà prévu par la résolution 2025-05-475, en remboursement des dépenses rattachées au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 24 au 27 septembre prochain. Ce montant exclut toujours les frais d'hébergement et est rattaché au poste budgétaire 02-110-00-310;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - RÉDACTION ET SOUMISSIONS AU MINISTÈRE DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

2025-06-530 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour la rédaction et la soumission, au ministère, du rapport financier de l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat vise à préparer et à soumettre un rapport financier détaillé sur le site du ministère, conformément aux exigences;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton,

pour la rédaction et la soumission au ministère du rapport financier de l'année financière 2024;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour Rédaction et soumissions au ministère du rapport financier de l'année financière 2024;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Raymond Chabot Grant Thornton un montant maximal de 8 335,69 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - AIDE SPÉCIFIQUE DANS LA GESTION D'ÉCRITURES COMPTABLES PLUS COMPLEXES

2025-06-531

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour de l'aide spécifique dans la gestion d'écritures comptables plus complexes;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton, pour une banque d'heure pour de l'aide spécifique dans la gestion d'écritures comptables plus complexes, notamment en matière d'investissement et de financements.;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour une banque d'heure pour de l'aide spécifique dans la gestion d'écritures comptables plus complexes;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Raymond Chabot Grant Thornton un montant maximal de 12 072,38 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.
7.1

**SERVICES URBAINS
MODIFICATION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - BÂTISSO EXPERTS-CONSEILS EN BÂTIMENT - EXPERTISE ET DEVIS RELATIF AU DÉSAMANTAGE DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

2025-06-532

CONSIDÉRANT la résolution 2025-05-495 pour l'octroi de contrat et autorisation de paiement à BÂTISSO EXPERTS-CONSEILS EN BÂTIMENT;

CONSIDÉRANT QUE le montant du devis de BÂTISSO était erroné et n'incluaient pas tous les items demandés par Erick Frigon, ingénieur chez GESPRO Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services reçues :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
------------------	--------------------------

Bâtisso Experts-conseils	10 580,02\$ 11 499,81\$
Gestion environnementale T. Harris	29 054,18\$

CONSIDÉRANT la recommandation favorable d'Érick Frigon, ingénieur chez GESPRO Groupe-conseil d'octroyer le contrat à BÂTISSO pour l'expertise et le devis relatif au désamiantage de bâtiments municipaux;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution 2025-05-495;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise BÂTISSO EXPERTS-CONSEILS EN BÂTIMENT un montant maximal de 11 499.81\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-03-500-419, et ce, à même le budget courant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2

ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DES PONDÉRATIONS DES SOUMISSIONS CONFORMES - PROJET DE CASERNE D'INCENDIE

2025-06-533

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite se prévaloir de la subvention PRACIM pour le projet de construction d'une caserne d'incendie et d'un atelier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) suggère l'adoption de la grille d'évaluation et de pondération lorsque celle-ci indique des particularités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter en ce sens la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour le projet de construction d'une caserne d'incendie et d'un atelier municipal;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour le projet de construction d'une caserne d'incendie et d'un atelier municipal;

D'AUTORISER la firme GESPRO Groupe Conseil à l'insérer dans le devis d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis, relatifs aux travaux de construction d'une caserne d'incendie, et d'un atelier municipal, donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR - RÉPARATION D'UNE POMPE DE SURPRESSION

2025-06-534

CONSIDÉRANT QU'une pompe de surpression doit être réparée et que ce bris d'équipement nécessite du travail en atelier spécialisé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR a constaté la problématique sur la pièce d'équipement lors d'un appel de service;

CONSIDÉRANT l'offre de service de SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR pour la réparation d'une pompe de surpression;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR un montant maximal de 10 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-413-00-521;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR - TRAVAUX AUX STATIONS DE POMPAGE 1 ET 2**

2025-06-535 CONSIDÉRANT QU'une mise à niveau est nécessaire pour la sécurité des stations de pompage 1 et 2;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues des entreprises suivantes:

Entreprise	Soumission (taxes incluses)
Solutions Industrielles MJR	26 438.50\$
SDX Mécanique Nordmec industriels & mines	41 625,20\$
CWA Mécanique de procédé	30 907.55\$

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR pour les travaux aux stations de pompage 1 et 2;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR un montant maximal de 26 438,50\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-414-00-521;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **RATIFICATION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE-CONSEIL INC. - SURVEILLANCE LORS DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU TROTTOIR SUR LE CHEMIN DE L'ÉGLISE**

2025-06-536 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la surveillance des travaux liée au contrat octroyé par la résolution 2025-05-496 pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise GESPRO Groupe Conseil Inc.;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi de contrat à l'entreprise GESPRO Groupe-conseil Inc. pour surveillance lors des travaux de prolongement du trottoir sur le

chemin de l'Église;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise GESPRO Groupe-conseil Inc. un montant maximal de 4600 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-048-07-411, financé par le règlement 195-2023 et possiblement toutes aides financières ou subvention, le cas échéant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6

RATIFICATION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ARTELIA - CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX

2025-06-537

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la surveillance des travaux de construction d'une portion de trottoir sur le chemin de l'église;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Artelia Canada inc.;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi de contrat à l'entreprise Artelia pour le contrôle qualitatif des travaux;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Artelia un montant maximal de 6780.20 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-048-07-411, financé par le règlement 195-2023 et toute autre aide financière ou subvention, le cas échéant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.
8.1

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2025-01 – 59-63, RUE CURÉ-CHOLET, LOT 4 520 651 DU CADASTRE DU QUÉBEC

2025-06-538

CONSIDÉRANT les articles 145.38 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

CONSIDÉRANT le *Règlement 197-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ci-après « PPCMOI »*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet au *Conseil* d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE Raphaël Van Houtte, principal actionnaire, des Habitations L.V. inc. a déposé une demande de PPCMOI afin de déroger au *Règlement de zonage no 113-2012*;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre le 29 mai 2025, le *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) a évalué le projet en fonction des critères d'évaluation établis à l'article 28 du *Règlement 197-2023 sur les PPCMOI* et que le projet répond tout à fait aux critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT la demande no PPCMOI 2025-01 permettant la construction d'un bâtiment multifamilial de structure isolée comportant 12 logements, sur trois (3) étages hors sol, un pourcentage d'espace vert de 42,3 %, sur le lot 4 520 651 du cadastre du Québec, dans la zone H3-56 et comprenant vingt-quatre (24) cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de zonage no 113-2012* et ses amendements n'autorisent pas la construction de bâtiments ayant plus de six (6) logements, une hauteur maximale de deux (2) étages et requiert un pourcentage d'espace vert de minimum 45 % sur le lot visé ;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme 110-2012* et ses amendements, de la municipalité de *Saint-Polycarpe* conformément à l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A- 19.1) ;

CONSIDÉRANT que le projet est compatible et s'intègre au cadre des constructions existantes de la zone H3-56 ;

CONSIDÉRANT qu'en vue d'enclencher un processus de consultation, un premier projet de résolution doit être adopté par le conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation no. PPCMOI 2025-01 sur le lot 4 520 651 du cadastre du Québec – 59-63, rue Curé-Cholet, dont le projet déroge au *Règlement de zonage no 113-2012* et ses amendements quant aux éléments suivants :

- Un nombre de logements supérieurs, soit douze (12) logements au lieu de six (6) logements maximums comme prescrit dans la grille des usages et des normes H3-56 ;
- Un nombre d'étages supérieurs, soit trois (3) étages au lieu de deux (2) comme prescrit dans la grille des usages et des normes H3-56 ;
- Un pourcentage, minimal, d'espaces verts de 42,3 % au lieu de 45 % tel que prescrits par l'article 12.12.1 du *Règlement de zonage no 113-2012* ;

Le tout conditionnellement :

- À la plantation de végétaux telle que fourni sur le plan d'aménagement paysager, daté du 21 mai 2025, et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE le tout soit selon les plans déposés et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE si le projet particulier autorisé par résolution n'a pas été réalisé ou n'est pas en voie de réalisation dans le délai imparti par le *Règlement des permis et certificats no 111-2012*, la résolution autorisant le projet deviendra nulle et caduque ;

QUE l'autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement, ou de toute autre disposition d'un règlement municipal non inclus dans la présente autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.
9.1

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
AUTORISATION D'ACHAT ET DE PAIEMENT - SPORTS-INTER PLUS -
ACHAT DE GRADINS

2025-06-539

CONSIDÉRANT QUE les gradins actuels du parc Rémi-Gauthier sont vieillissants, constitués de bois et présentent des signes de détérioration et de non-conformité aux normes actuelles, notamment en ce qui concerne la hauteur des dossiers et les garde-corps;

CONSIDÉRANT QUE les gradins en aluminium offrent plusieurs avantages significatifs par rapport aux gradins en bois, notamment :

- une durabilité accrue
- une meilleure résistance à la corrosion et aux intempéries
- un entretien minimal
- une structure légère, mais très solide
- une meilleure sécurité pour les usagers

CONSIDÉRANT QUE les gradins en aluminium présentent également une apparence plus moderne et professionnelle, contribuant à l'esthétique du parc et à l'image d'une municipalité investissant dans des infrastructures durables, sécuritaires et accessibles;

CONSIDÉRANT QUE l'option de restauration nécessiterait des travaux majeurs, incluant le remplacement des dossiers et garde-corps afin de se conformer aux normes en vigueur, ce qui pourrait représenter un coût important sans garantir la même durabilité que des gradins neufs en aluminium;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'achat de trois gradins en aluminium pour le parc Rémi-Gauthier, pour un montant maximal de 33 199.03\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-080-01-721, financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - V.I.V.R.E. & GRANDIR AUTREMENT - BAL SOLIDAIRE**

2025-06-540 CONSIDÉRANT la demande d'aide financière que V.I.V.R.E. & Grandir Autrement a déposé dans le cadre du Bal Solidaire qui aura lieu le 6 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE V.I.V.R.E & Grandir Autrement est un organisme à but non lucratif et de bienfaisance qui rêve et ose l'innovation sociale pour permettre aux personnes ayant un trouble du neurodéveloppement d'évoluer à leur rythme;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 350\$ à V.I.V.R.E. & Grandir Autrement pour leur événement Bal Solidaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 350\$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - TREMBLAY MÉNARD LETTRAGE ET ENSEIGNES - FABRICATION ET INSTALLATION DES ENSEIGNES D'ENTRÉE DE VILLE**

2025-06-541 CONSIDÉRANT QUE les enseignes d'entrée de ville sont désuètes et qu'elles doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des demandes de soumission auprès de quatre entreprises et que deux des entreprises ont décliné l'invitation à soumissionner et que deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Tremblay Ménard Lettrage et Enseignes s'est avérée conforme, avantageuse et répondante aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Tremblay Ménard Lettrage et Enseignes pour Fabrication et installation des enseignes d'entrée de ville;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Tremblay Ménard Lettrage et Enseignes un montant maximal de 90 485.33 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-040-00-729 financé par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.
10.1

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

2025-06-542

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS est déposé et un avis de motion est donné par Patrice Schoune à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 204-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

2025-06-543

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement no. 204-2024* a été adopté par la Municipalité de Saint-Polycarpe le 11 novembre 2024, conformément aux articles 1094.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) afin de créer une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit une dépense de 250 000 \$ en 2025 pour effectuer les travaux de vidange des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite augmenter le plafond de la réserve financière;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juin 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement no. 204-2024-01 modifiant le règlement no. 204-2024 visant la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.3

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 178-2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT 178-2021-RMH 330

2025-06-544

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Ménard, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mai 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 178-2021-01 modifiant le règlement relatif au stationnement 178-2021-RMH 330.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.4

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 208-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 078 800\$ POUR L'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE, L'ACHAT DE TERRAIN, LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET DE VOIRIE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES LOISIRS

2025-06-545

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller, monsieur François Lalonde, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mai 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 208-2025 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 078 800\$ pour l'implantation d'une école, l'achat de terrain, les travaux d'infrastructures et de voirie pour le prolongement de la rue des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 209-2025 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION AINSI QUE LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS

2025-06-546

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère, madame Annie Robichaud, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mai 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 209-2025 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- M. le Maire souligne la naissance du deuxième enfant du conseiller Laurent Barsalou.
- M. Schoune félicite également le conseiller Laurent Barsalou pour la naissance de son deuxième enfant.
- M. Ménard remercie les pompiers et les bénévoles pour leur implication lors des opérations de recherche d'une personne disparue dans la municipalité la semaine précédente.
- M. Ménard mentionne sa participation au gala Méritas de l'école secondaire Soulanges, remercie les enseignants et le personnel de soutien, et souligne leur engagement envers la réussite des jeunes, contribuant à leur épanouissement en tant que futur citoyen.
- M. Ménard rappelle que la collecte d'objets volumineux en début de mois n'est pas une collecte de recyclage; les items ramassés ne sont pas recyclés. Il est préférable d'utiliser l'Éco-Centre lorsque cela est possible.

13.

PAROLE AU MAIRE

- Le Maire débute en appuyant le point de Jean-Pierre Ménard au sujet des Éco-Centres. Il précise qu'aux collectes d'objets volumineux, les items ramassés sont destinés à l'enfouissement.
- Il présente ensuite le **Projet X** ; destiné aux adolescents. Il précise qu'il y a présence des animateurs de Jeunesse 360 au parc Rémi-Gauthier pour animer des activités et que l'horaire est disponible sur Facebook et le site internet de la municipalité.
- Il annonce des cours extérieurs gratuits de Zumba, de yoga et de yoga en famille offerts en juillet et août; les détails seront publiés prochainement sur Facebook.
- Il rappelle ensuite les dates importantes à noter :
 - Fête nationale prévue le 24 juin dès 16 h au parc Rémi-Gauthier; il y aura des feux d'artifice dès 22h00.
 - Signature du registre pour le règlement d'emprunt lié au règlement d'emprunt: 19 juin de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville (pour les citoyens opposés au règlement).
 - Séance d'information en urbanisme concernant un PPCMOI : 19 juin à 18 h 30 à la salle Maurice-Ravary.
- Il termine en soulignant et en remerciant le travail et l'appui des pompiers lors de la récente opération de recherche d'une personne disparue dans la Municipalité.

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Précisions demandées concernant le don à l'organisme **V.I.V.R.E. autrement**
- Question sur le recyclage des pneus à l'Éco-Centre de Saint-Zotique
- Précisions demandées au sujet de la résolution concernant la réserve financière pour la vidange des étangs (périodicité du dépôt dans la réserve et des vidanges)
- Questions sur la fréquence obligatoire des vidanges de champs d'épuration comparée à celle des étangs d'épuration
- Interrogation sur la nécessité d'effectuer les vidanges aux deux ans pour les citoyens

15.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2025-06-547

À 20h12 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 9 juin 2025.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*